

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Parmi les métiers en manque d'attractivité, celui d'enseignant figure malheureusement en bonne place. Les vocations s'estompent devant une perte de sens souvent liée à une valse de réformes, sans ligne directrice pertinente. L'investissement pédagogique se disperse dans la multiplication des charges administratives. Le respect de la fonction dans la société est relégué à une image d'Épinal surannée, assaillie par la crainte de l'agression qui ne cesse de rudoyer l'actualité dès le début de l'année scolaire. Et si besoin d'une confirmation de cet état des lieux était encore nécessaire, la publication 2022 des « Regards sur l'Éducation » de l'OCDE en apporte un éclairage supplémentaire en relevant, une fois de plus, les insuffisances des traitements des enseignants malgré les perpétuelles annonces de revalorisation. Dans ce contexte général déjà terne, le projet de réforme des LP ajoute encore des banderilles sanglantes sur le dos de l'Éducation. L'avenir de l'enseignement professionnel initial, public et laïque, reste NOTRE PRIORITÉ. Avec le SNETAA-FO, continuons ensemble à écrire l'histoire de l'enseignement professionnel en LP !

➤ AEF /

Article 1 : France compétences : "On ne tiendra pas avec 12 à 13 Md€ sur l'apprentissage dans les années qui viennent" (O. Dussopt), 29/09/22 p.2

➤ L'EXPRESS /

Article 2 : Les profs expérimentés, "grands oubliés" de la revalorisation ?, 29/09/22 p.3

Article 3 : Crise des vocations : le prestige perdu des enseignants, 29/09/22 p.3

➤ VOUSNOUSILS /

Article 4 : Crise de l'attractivité des études pour devenir enseignant, 29/09/22 p.4

Article 5 : Budget 2023 de l'éducation : enveloppe en hausse et postes en baisse, 27/09/22 p.4

Article 6 : Enseignants : des journées harassantes, 28/09/22 p.4

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 7 : Le ministère lance les "concertations" dans les établissements, 30/09/22 p.5

Article 8 : Parcoursup : un sondage qui ignore les perdants, 30/09/22 p.5

Article 9 : Voie pro. : Le Sgen Cfdt appelle à la grève le 18 octobre, 03/10/22 p.5

➤ TOUTEDUC /

Article 10 : Enseignement pro. : le SGEN-CFDT et la FEP-CFDT appellent à la grève du 18/10, 03/10/22 p.5

Article 11 : Bilan Parcoursup 2022 : La plateforme jugée de moins en moins fiable..., 29/09/22 ..p.6

Article 12 : Le poids des diplômes en France ("Regards sur l'éducation" - OCDE), 03/10/22 p.6

➤ LE MONDE /

Article 13 : E. Macron omniprésent dans les débats sur l'éducation..., 29/09/22 p.7

➤ LES ECHOS /

Article 14 : Retraites : Macron charge Borne de préparer un texte..., 29/09/22 p.7

Article 15 : Les PME et TPE prêtes à augmenter les salaires..., 29/09/22 p.8

➤ LIBERATION /

Article 16 : Manque de main-d'œuvre : «Nous n'avons jamais consacré autant de temps et d'énergie aux recrutements», 04/10/22 p.8

➤ DEPP /

Note d'information n°22.29 : Compétences langagières et littératie en fin de collège..., 09/22.p.8

➤ PARUTIONS OFFICIELLES p.8



Article 1 : France compétences : "On ne tiendra pas avec 12 à 13 Md€ sur l'apprentissage dans les années qui viennent" (O. Dussopt), 29/09/22

O. Dussopt a profité de son audition par la commission des Affaires sociales du Sénat, mercredi 28 septembre 2022, pour réaffirmer que la situation financière de France compétences devait être résolue. Il s'est montré très clair sur le fait que le "succès de l'apprentissage" est la cause principale du déséquilibre budgétaire de l'institution publique et sur la "régulation" qui va se mettre en place pour corriger ce "déficit" structurel.

"France compétences est aujourd'hui en déficit. C'est une certitude", a rappelé le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, O. Dussopt, lors de son audition par la commission des Affaires sociales du Sénat, mercredi 28 septembre 2022. **Un déficit qui "s'explique par l'augmentation très importante du nombre d'apprentis, ce qui est une bonne nouvelle", mais aussi par "des niveaux de prise en charge des coûts de formation que nous revoyons au cas par cas pour 4 000 formations pour lesquelles les acteurs nous ont dit que les évolutions étaient trop rapides", ainsi que "par le passage d'une aide unique à l'embauche de 3 000 € à un système à 5 000 € et 8 000 €".**

Lors de son audition devant la commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 13 septembre, le ministre du Travail avait également ciblé le rôle du succès du CPF (compte personnel de formation) sur la situation de France compétences. **Le CPF et l'apprentissage, soit les deux enveloppes ouvertes (sans plafond de dépenses) que doit gérer France compétences, sont identifiés de longue date comme étant à l'origine du déficit du système de formation professionnelle.**

BAISSER LES NIVEAUX D'INTERVENTION SUR L'APPRENTISSAGE

Face à ces constats concernant l'impact financier de la réforme de l'apprentissage, et reprenant son ancienne casquette de ministre du Budget, O. Dussopt s'est montré très clair sur la suite : "On ne peut pas rester sur ces niveaux d'intervention. Nous allons trouver le bon angle et le bon niveau d'intervention pour arriver à quelque chose de plus soutenable." **Des évolutions qui vont donc passer par la baisse des NPEC des contrats d'apprentissage**, avec la finalisation de la première étape de cette diminution lors du CA de France compétences du 29 septembre, puis une deuxième étape attendue pour avril 2023, mais aussi par la révision des aides à l'embauche d'alternants.

Sur ce deuxième sujet, C. Grandjean, la ministre déléguée à l'Enseignement et à la Formation professionnels, qui était également auditionnée par les sénateurs, a rappelé que "des concertations sur leur avenir en 2023 vont débiter" avec les partenaires sociaux. La ministre déléguée s'est, elle aussi, montrée claire : **"Ces primes devront diminuer, mais sans casser la dynamique de l'apprentissage."** Une confirmation qui permet de mettre en perspective le **maintien de l'enveloppe de 3,7 Md€** prévue pour ces primes par le projet de loi de finances pour 2023. Les équipes des deux ministres s'étant par ailleurs montrées très claires quant au fait que cette enveloppe était purement indicative dans l'attente du résultat des concertations attendues dans les prochaines semaines.

SITUATION INTENABLE

"En 2023, France compétences va encore consacrer plus de 10 Md€ à l'apprentissage. Je connais peu de budgets sectoriels qui soient aussi importants mais il faut que France compétences revienne à l'équilibre", a expliqué O. Dussopt pour illustrer l'urgence de la situation. "Revenir à l'équilibre, ce n'est pas que des subventions d'État, c'est aussi du recalibrage." En conclusion de son intervention, le ministre du Travail a appelé les sénateurs à soutenir l'action de "régulation" qui va être mise en place de manière à "garder l'efficacité" du système "tout en arrivant à quelque chose de plus soutenable parce qu'**on ne tiendra pas avec 12 Md€ à 13 Md€ sur l'apprentissage dans les années qui viennent**".

Plus globalement, la ministre déléguée à la Formation professionnelle a aussi souligné qu'elle "partage largement les conclusions du rapport sénatorial sur France compétences" présenté fin juin 2022. Les sénateurs avaient alors formulé 15 propositions pour un retour à l'équilibre de France compétences, dont l'élargissement de l'assiette de la taxe d'apprentissage, l'instauration d'un reste à charge sur le CPF lorsque la formation ne vise pas une certification inscrite au RNCP, la baisse des NPEC des contrats d'apprentissage ou encore la limitation de la participation de France compétences au financement du PIC (Plan d'investissement dans les compétences). Il est à noter que ces deux dernières propositions sont déjà mises en œuvre ou prévue.

L'EXPRESS

[Article 2 : Salaire des enseignants : les profs expérimentés, "grands oubliés" de la revalorisation ?, 29/09/22](#)

Le ministère de l'EN annonce une "enveloppe inédite" réservée à la revalorisation des enseignants. Celle-ci devrait avantager plutôt les premières moitiés de carrière, ce qui suscite l'inquiétude des plus anciens. (...) Du côté du ministère de l'EN, l'heure est pourtant au *satisfecit*. **"Le budget de l'EN et de la Jeunesse pour 2023 connaît une augmentation inédite de 6,5 %", se félicitait Pap Ndiaye sur Twitter le 26 septembre dernier.** Et le ministre de l'EN de poursuivre : **"Près d'un milliard d'euros consacré à la hausse de la rémunération des enseignants : je me réjouis de cette hausse de nos moyens, qui prolonge et accentue un effort continue depuis 2017"**. (...)

- ♦ **A lire aussi :** *Le Monde*, « [Les salaires des enseignants français en milieu de carrière inférieurs à ceux de la moyenne de l'OCDE](#) », 03/10/22 ; *L'Obs*, « [Les enseignants français moins payés en milieu de carrière que la moyenne de l'OCDE](#), 03/10/22

[Article 3 : Crise des vocations : le prestige perdu des enseignants, 29/09/22](#)

Baisse du chômage, démocratisation, manque de mérite... Au-delà de la question salariale, la pénurie de professeurs a des raisons plus profondes.

La rentrée scolaire a été marquée par une inquiétude : tous les enfants auront-ils la chance d'avoir un professeur ? La question n'est pas oiseuse tant la crise des vocations semble être forte. Ce ne sont pas moins de 4 000 postes qui n'ont pas été pourvus lors des derniers concours. Si l'on examine les statistiques de l'EN, on observe que le nombre de candidats aux concours des personnels enseignants du premier degré public passe de 63 189 en 2005 à 34 162 en 2021 ; **concernant le second degré, sur la même période, ce sont plus de 50 000 candidats qui s'évaporent** : un taux de variation effarant, dans les deux cas, en chute de près de 50 % ! C'est un indice inquiétant de ce que le désir de devenir enseignant n'est plus aussi ardent qu'il a pu l'être. Pour rendre compte de ce fait, on évoque la faible rémunération des professeurs en France. On a raison, car leur salaire y est inférieur à celui de la moyenne des pays de l'OCDE, et c'est encore plus criant lorsque la comparaison est faite avec nos plus proches voisins. (...)

Si les enseignants continuent à bénéficier d'une bonne image dans l'opinion, comme l'indiquent les sondages, **ce sont les professeurs eux-mêmes qui témoignent d'une forme de mélancolie identitaire.** Ainsi, une étude portant sur une cohorte d'étudiants souhaitant passer les concours de l'EN a montré que **ces aspirants classaient souvent le métier de professeur comme le moins prestigieux d'une liste de 15 propositions. Un sondage Ipsos de 2020 indiquait même que 82 % des enseignants souffraient d'un manque de reconnaissance de leur travail.**

Pourtant, il fut un temps où ce corps professionnel et ses missions paraissaient être la garde avancée de la République ; où Albert Thibaudet, influent critique littéraire de l'entre-deux-guerres, forgeait l'expression de « République des professeurs », l'époque des hussards noirs dont la mission sociale ne faisait aucun doute et qui jouissaient d'un prestige social immense, en particulier dans les classes populaires. L'une des raisons de la baisse de ce prestige est purement statistique : il faut se souvenir qu'**en 1870, en France, on comptait seulement 7 000 professeurs de l'enseignement secondaire et que 1 % d'une classe d'âge était titulaire du baccalauréat.** En cette matière,

la rareté crée le prestige, et la démocratisation l'affaïsse. Cela dit, il y a plus que cette simple logique démographique. En réalité, cette baisse de prestige est peut-être aussi le symptôme d'une atteinte à nos valeurs fondatrices, même lorsqu'elles ne sont que des « fictions nécessaires », comme le dit joliment le sociologue François Dubet dans son livre *L'Ecole des chances*.

Mérite, universalisme, progressisme sont aux fondements de la vocation des professeurs, ainsi conçue il y a peu encore. Or ces valeurs sont attaquées dans le débat public. (...)



Article 4 : Crise de l'attractivité des études pour devenir enseignant, 29/09/22

Les formations initiales pour devenir enseignant attirent de moins en moins. Le réseau des INSPÉ fait le point dans sa conférence de presse de rentrée.

La conférence de presse de rentrée des INSPÉ qui s'est tenue mardi 27 septembre 2022, a fait le point sur les problématiques de formation initiale des enseignants. Il en ressort que si le métier d'enseignant n'attire plus, les études pour le devenir souffrent également d'un déficit d'attractivité. (...)

Article 5 : Budget 2023 de l'éducation : enveloppe en hausse et postes en baisse, 27/09/22

Le gouvernement a présenté hier son projet de loi de finances pour 2023. L'enveloppe du ministère de l'Éducation augmente de 6,5 % cette année.

« Revalorisation historique » pour les enseignants, **à partir de la rentrée 2023**, d'après le ministère de l'EN. Le projet de loi de finances 2023 présenté hier par le gouvernement prévoit en effet une hausse de 6,5 % du budget de l'EN, soit 60,2 milliards d'euros dont 935 millions consacrés aux **revalorisations salariales** des personnels en 2023. **Mais cette revalorisation s'accompagne également de suppressions de postes.**

Une « redynamisation globale des parcours »

Cette croissance du budget « est d'abord celle de la rémunération des personnels », souligne le ministère. Il réitère la promesse faite il y a deux mois par Pap Ndiaye qu'aucun enseignant ne débutera sa carrière en-dessous de 2 000 euros net par mois. Le ministère indique également que la revalorisation ne concernera pas que les nouveaux enseignants, puisqu'elle « vise la redynamisation globale des parcours », et correspondra à « 10 % d'augmentation moyenne des rémunérations. ».

Sur les 935 millions d'euros consacrés à cette augmentation, 300 millions seront dédiés au « **pacte** » **annoncé par E. Macron dans sa lettre aux enseignants**. Ce pacte consiste à **mieux rémunérer les professeurs souhaitant s'engager dans des « missions supplémentaires »**. Dans sa lettre, E. Macron précisait que « l'augmentation du salaire des enseignants qui accepteront ce pacte pourra ainsi aller jusqu'à 20% ». (...)

Article 6 : Enseignants : des journées harassantes, 28/09/22

Contrairement aux idées reçues, les enseignants ont de lourdes journées. Beaucoup souffrent d'épuisement. Témoignages.

(...) Le site *VocationEnseignant* le rappelle : Les obligations de service des enseignants du 2nd degré exerçant à temps plein prévoient **18 heures hebdomadaires d'enseignement** sauf :

Pour les professeurs d'EPS, qui doivent 20 heures.

Pour les professeurs documentalistes, qui doivent 30 heures auxquelles s'ajoutent 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur.

Pour les professeurs d'Ulis Segpa, qui doivent 21 heures.

Pour les professeurs agrégés, qui doivent 15 heures pour la plupart des disciplines, 17 heures pour l'EPS, les arts plastiques et l'éducation musicale.

Mais ces horaires ne tiennent pas compte du **travail de préparation à la maison, des corrections de copies, des réunions...**

Or cumulées, ces tâches finissent par donner **un emploi du temps vertigineux**, voire par conduire à l'épuisement. Plusieurs enseignants livrent leur témoignage à ce propos sur les réseaux sociaux : Melle Pierson, sur twitter, décrit par exemple dans un thread très précis sa « journée de feignasse » typique – et explique pourquoi elle fera grève le 29 septembre prochain, en particulier en **faisant allusion aux 20% de tâches supplémentaires évoquées par E. Macron** dans sa Lettre aux Enseignants. (...)



Article 7 : Le ministère lance les "concertations" dans les établissements, 30/09/22

"Dans le cadre des travaux du CNR et de la démarche nouvelle de concertation qu'il porte, il est désormais indispensable de faire émerger, au niveau local, des initiatives de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires", écrit le ministère. En amont de ces concertations qui ouvriront en octobre, le ministère publie un guide pour aider les établissements à entrer dans la démarche. Au bout du processus, la rédaction d'un projet d'école ou d'établissement par les personnels mais aussi les familles, les élus locaux **et les "acteurs du tissu économique local"**. Suivant l'idée d'E. Macron, il semble que tout le monde soit capable de rédiger un projet d'établissement.

(...) Au-delà, la concertation a vocation à être ouverte aux autres partenaires de l'école ou de l'établissement : associations partenaires, notamment pour le continuum temps scolaire/temps périscolaire, mais aussi représentants de la sphère économique, notamment pour les questions relatives à l'orientation des élèves ou encore à leur formation professionnelle". **Le ministère insiste sur la présence des entreprises, nécessaire à la mise en place des demi-journées d'orientation.** (...)

Article 8 : Parcoursup : un sondage qui ignore les perdants, 30/09/22

(...) **Le panel utilisé pour le sondage ne compte que 7% de bacheliers professionnels qui sont les premiers perdants de Parcoursup.** Le sondage montre aussi qu'un quart des élèves n'a pas été accompagné pour formuler ses vœux.

Article 9 : Voie professionnelle : Le Sgen Cfdt appelle à la grève le 18 octobre, 03/10/22

" Le Sgen-CFDT et la FEP-CFDT refusent l'augmentation de 50 % de la durée des PFMP ; une nouvelle baisse des heures d'enseignements ; la dégradation progressive des conditions de travail ; une mise en œuvre précipitée d'une énième réforme pour septembre 2023". Le Sgen Cfdt était le seul syndicat enseignant à ne pas avoir rejoint l'intersyndicale de la voie professionnelle. Son ralliement montre que l'unanimité des syndicats rejette la réforme lancée par E Macron. Auparavant, la Cgt, le Snuep et le Snes fsu, le **Snetaa Fo**, le Snalc, Sud, la Cnt, le Se Unsa, Fo Snfoep, le Snetap, sud territoires, le Sundep et le Snep Unsa (enseignement privé), la Cgt agri, le Sea Unsa mais aussi le Sui Fsu (inspecteurs) et le Snupden Fsu (personnels de direction) se sont mis en intersyndicale contre la réforme. **Pour C Grandjean, ministre en charge de la réforme, c'est carton plein...**



Article 10 : Enseignement professionnel : le SGEN-CFDT et la FEP-CFDT appellent à la grève du 18 octobre, 03/10/22

"Les fédérations SGEN-CFDT et FEP-CFDT appellent à un mouvement de grève le mardi 18 octobre dans la voie professionnelle" indiquent le SGEN et la FEP sur leurs sites respectifs. "Alors que le gouvernement annonce l'ouverture de discussions sur la voie professionnelle, des annonces font comme si les conclusions étaient déjà écrites".

Les deux organisations syndicales refusent "l'augmentation de 50 % de la durée des PFMP" avec ses corollaires, "une nouvelle baisse des heures d'enseignements" et une "dégradation des conditions de

travail", mais aussi la mise en œuvre "précipitée d'une énième réforme pour septembre 2023". Elles demandent notamment "une évaluation partagée avec les personnels des précédentes réformes dans le cadre du comité de suivi de la transformation de la voie professionnelle".

La CGT Agri, la CGT Educ'action, la CNT-FTE, le SE-UNSA, le SNALC, le SNEP-FSU, le SNES-FSU, le SNFOEP, le SNUEP-FSU, la CGT Enseignement privé, le SNEP-UNS, le **SNETAA-FO**, le SNETAP-FSU, le SNUPDEN-FSU, le SUI-FSU, SUD Agri et SUD Éducation ont déjà appelé à la grève dans un communiqué commun

Article 11 : Bilan Parcoursup 2022 : La plateforme jugée de moins en moins fiable par les néo-bacheliers, 29/09/22

936 000 candidats ont pu postuler via la plateforme auprès de 21 000 formations proposant des diplômes reconnus par l'État, dont plus de 7 500 en apprentissage, indique le ministère dans son bilan du dispositif Parcoursup 2022.

Candidats versus propositions

Ce sont donc 5 000 candidats comptabilisés en plus ainsi que 1500 formations supplémentaires, toutes en apprentissage. Dans le détail, il y a 13 000 lycéens en moins parmi les candidats, 4 000 étudiants en recherche de réorientation en plus, + 6 000 en reprise d'études et + 8 000 lycéens et étudiants avec une scolarité étrangère (hors AEFÉ).

La moyenne des vœux reste stable (12,3 par candidat), le nombre total de vœux et de sous-vœux augmente légèrement à 11,6 millions. En tout, ce sont 3,8 millions de propositions d'admission qui ont été formulées aux candidats (+4 %) cette année. 810 730 candidats ont reçu une ou plusieurs proposition(s) en 2022, légèrement plus que l'année passée, mais ils ne sont plus que 640 262 candidats à avoir accepté une proposition d'admission, contre 647 040 en 2021. (...)

Article 12 : Le poids des diplômes en France ("Regards sur l'éducation" - OCDE), 03/10/22

A l'occasion de la publication de l'édition 2022 des "Regards sur l'éducation", le secrétaire général de l'OCDE Mathias Cormann a souligné lors de la conférence de presse de présentation du lundi 3 octobre le bénéfice qu'avait eu sur l'éducation le choix de la France de "garder les écoles ouvertes" durant la pandémie de Coronavirus. (...)

Dans la filière professionnelle, l'âge moyen d'obtention du diplôme est de 19 ans (22 ans pour les pays de l'OCDE). Pour celle-ci, est soulignée "une différence importante entre les systèmes éducatifs des pays" en ce qui concerne la possibilité pour les programmes du deuxième cycle du secondaire en filière professionnelle de donner accès ou non à l'enseignement supérieur. **Ainsi dans 12 pays de l'OCDE, "tous les élèves inscrits dans ces programmes ont un accès direct à l'enseignement supérieur une fois leur diplôme obtenu" alors qu'en France, les élèves de CAP (1/3 de la voie pro) qui ont obtenu leur diplôme en 2021 ne sont que 21 % à s'être dirigés vers un "bac professionnel", qui leur donne un accès direct à l'enseignement supérieur.**

Formation

Plus globalement, entre 2000 et 2021, la part des 25-34 ans ayant un niveau d'études supérieures a augmenté en France de 19 points (de 31 % en 2000 à 50 % en 2021). La France est l'un des 14 pays de l'OCDE où au moins la moitié des 25-34 ans sont diplômés de l'enseignement supérieur. Pourtant **ce sont encore 12 % des jeunes adultes qui ont quitté l'école en 2021 au niveau d'études de deuxième cycle du secondaire (diplôme du Baccalauréat ou équivalent), en baisse de 5 points sur les 10 dernières années.** Dans l'OCDE, cette proportion est de 14 %.

Et ceux qui "décrochent" à l'école se retrouvent "en très grande précarité plus tard". Cette même année les taux d'emploi des 25-64 ans sont de 53 % pour ceux sans diplôme du deuxième cycle du secondaire, de 74 % pour les diplômés du deuxième cycle du secondaire ou post-secondaire non supérieur et de 86 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur. Le lien entre le niveau d'éducation et le taux d'emploi est d'ailleurs particulièrement fort pour les femmes. **En France,**

seules 39 % des femmes de 25 à 34 ans ayant un niveau d'études inférieur au deuxième cycle de l'enseignement secondaire ont un emploi, contre 86 % de celles ayant un niveau d'études supérieures. Ces chiffres sont de 62 % et 89 % pour les hommes. (...)

Le Monde

[Article 13 : E. Macron omniprésent dans les débats sur l'éducation, au risque de braquer la communauté enseignante, 29/09/22](#)

Salaire des enseignants, concertation sur la refondation de l'école, lycée professionnel... Le président Macron multiplie les prises de parole sur les sujets éducatifs en cette rentrée.

C'est une première qui est restée gravée dans les esprits : le 25 août, le président Macron a réuni les recteurs d'académie en Sorbonne, événement d'ordinaire présidé par le ministre de l'éducation. « *Les recteurs les plus naïfs se sont dit : "Tiens, le président s'intéresse à nous", souffle un universitaire habitué de la rue de Grenelle, qui souhaite rester anonyme. Les autres ont pensé que leur ministre était désormais sous tutelle.* »

Cette anecdote résume une forme de désarroi de la communauté éducative depuis la rentrée. Alors qu'une journée de grève devait permettre de jauger l'impatience des enseignants sur les questions salariales, jeudi 29 septembre, les acteurs du secteur s'interrogent sur ce pas de deux président-ministre de l'EN nationale.

Quinze jours après la rentrée, le président Macron a repris la main, en présentant devant des enseignants et chefs d'entreprise des Sables-d'Olonne (Vendée) son projet de réforme de la voie professionnelle. P. Ndiaye et C. Grandjean, la ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels, sont restés en retrait.

Quelques jours plus tard, tous les enseignants recevaient un e-mail présidentiel dans lequel nombre de syndicats ont vu la confirmation que leurs revalorisations seraient en deçà de leurs attentes, avec une partie indexée sur la capacité à accepter de nouvelles missions. (...)

Le « *penchant bonapartiste* » du président, selon le mot d'un ancien recteur, génère ainsi un certain flottement. E. Macron a progressivement dévoilé, depuis la fin de l'année scolaire 2021-2022, un changement de méthode, sorte de déclinaison éducative du tout nouveau Conseil national de la refondation, qui consiste à **faire émerger les solutions venant du terrain – y compris pour la réforme de la voie pro., dont il a assuré qu'elle serait très progressive. Mais il continue à apparaître directif.** (...)

Les Echos

[Article 14 : Retraites : Macron charge Borne de préparer un texte « avant la fin de l'hiver », 29/09/22](#)

Après le dîner avec les dirigeants de la majorité autour du chef de l'Etat, la Première ministre a annoncé, ce jeudi matin, un « nouveau cycle de concertation » sur les retraites. Elle souhaite en faire un bilan « avant Noël ». E. Macron a rappelé notamment l'objectif du **report de l'âge à 65 ans en 2031** et le minimum contributif à 1.100 euros. Il n'exclut pas une dissolution en cas de censure à l'Assemblée. (...)

Sur la table des discussions, E. Borne a précisé que figurent le « **dispositif carrières longues** », la prise en compte de « **ceux qui ont eu des métiers pénibles** », « **la prévention de l'usure au travail** », « les sujets d'**aménagement de fin de carrière**, et de **transition entre l'emploi et la retraite** », « **l'emploi des seniors et la lutte contre la discrimination** dont peuvent être victimes les seniors », « les **régimes spéciaux** », « la **revalorisation [à 1.100 euros, NDLR] du minimum de pension pour les personnes qui ont eu une carrière complète** » et, « de façon générale, **l'adaptation des paramètres pour assurer l'équilibre financier du système** ».

La Première ministre a aussi rappelé que figure le « report progressif de l'âge de départ de quatre mois par an, aboutissant à 65 ans en 2031 ». (...)

- ➔ **A lire aussi :** *L'Obs*, « Pour faire passer sa réforme des retraites, Macron n'exclut pas une dissolution de l'Assemblée en cas de censure », 29/09/22 ; *France Inter*, « Retraites : l'exécutif tempore, un projet de loi "avant la fin de l'hiver" », 29/09/22

Article 15 : Les PME et TPE prêtes à augmenter les salaires pour fidéliser leurs salariés, 29/09/22

Les problèmes de recrutement restent le premier frein à la croissance des PME et TPE, selon le dernier baromètre trimestriel Bpifrance, Le Lab et Rexecode. Pour fidéliser leurs salariés, elles envisagent de consentir à des hausses de salaire. 80 % de ces petites sociétés redoutent aussi les conséquences de la flambée des prix de l'énergie sur leur compte d'exploitation. (...)



Article 16 : Manque de main-d'œuvre: «Nous n'avons jamais consacré autant de temps et d'énergie aux recrutements», 04/10/22

Comme d'autres secteurs, l'agroalimentaire, le transport et l'ingénierie manquent de main-d'œuvre. L'exécutif, dont le projet de loi sur le «plein-emploi» est en débat à l'Assemblée, argue d'une indemnisation du chômage trop généreuse. Mais sur le terrain, la réalité est plus complexe.

C'est le nouveau gimmick du gouvernement, inscrit en tête de l'exposé des motifs de son **projet de loi sur le « fonctionnement du marché du travail en vue du plein-emploi », débattu de lundi à mercredi à l'Assemblée nationale** : face aux difficultés de recrutement « *bien plus importantes qu'avant la crise* », et alors qu'« *une part grandissante des chefs d'entreprise déclarent limiter leur activité faute de candidats disponibles* », il y aurait «urgence» à modifier les règles de l'assurance chômage. Et de les rendre donc, lorsque la conjoncture économique est favorable, plus « incitatives » à la reprise d'activité – en accord avec cette vieille croyance libérale selon laquelle il suffirait de durcir l'accès à l'indemnisation pour réduire le chômage. Une vision dénoncée en bloc par l'ensemble des centrales syndicales. Car si les difficultés de recrutement sont à un niveau élevé – elles concernent 57 % des entreprises selon la Banque de France –, les causes de l'inadéquation entre offre et demande de travail, propres à chaque territoire, sont complexes et dépassent largement la seule question de l'indemnisation des chômeurs.

Depp

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

Note d'information n°22.29 : Compétences langagières et littératie en fin de collège : des résultats stables en 2021, Cedre 2015-2021, 09/22

Mesuré en fin de collège en 2021 dans le cadre du cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre), le niveau des acquis des élèves en compétences langagières et littératie (compréhension de l'écrit) montre une légère baisse, statistiquement non significative, entre 2015 et 2021. Derrière cette stabilité générale, on observe une **baisse des performances en éducation prioritaire et une augmentation des écarts de niveau entre les filles et les garçons**. Comme en 2015, les différences de performances restent marquées par l'origine sociale des élèves. (...)

Paru au J.O. n°0229- du 02 octobre 2022

Décret n° 2022-1281 du 1er octobre 2022 modifiant la partie réglementaire du code de l'éducation relative à l'AEFE

Publics concernés : Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Objet : modification des dispositions relatives au fonctionnement de l'AEFE.

Entrée en vigueur : le décret entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le projet de décret procède à la transformation des fonctions de directeur en directeur général. Il vise également à prévoir la consultation des commissions consultatives paritaires pour le recrutement de chaque catégorie de personnel.

**POUR QUE L'ACTUALITÉ
DES LP ET DE LEURS PERSONNELS
NE LAISSE PAS PLACE À UNE PAGE BLANCHE,
TOUS MOBILISÉS
LE 18 OCTOBRE !**

